

DÉPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE de BOTANS
90400

Tél : 09 67 14 11 19- Fax : 03 84 56 11 19
mairie.debotans@wanadoo.fr



Compte-rendu de réunion

**Conseil Municipal
du 05 mai 2017
à 20h00**

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY.

MM. Frédéric BLANC - Jean-Pierre DEMARCHE - Patrick MUTSCHLER - Alex THOMAS - Régis VASSELET.

Procurations : M. François DIOGUARDI à M. Frédéric BLANC, M. Pascal PORTIER à M. Jean-Pierre DEMARCHE.

Absents : MM. Pascal PORTIER et François DIOGUARDI.

Secrétaire de séance : M. Régis VASSELET.

Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 31 mars 2017.

La lecture du compte rendu de la réunion du 31 mars 2017 n'appelle aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

SIEMPK : Modification des statuts

Par délibération en date du 5 décembre 2016, le comité syndical du SIEMPK avait proposé une modification de ses statuts suite au retrait des communes de Meroux et de Moval au 31/08/2016.

Suite à une remarque de la Préfecture, les statuts ont été complétés et annexés à la délibération du 5 décembre 2016, dans la mesure où certains articles rectifiés manquaient de précision.

Le comité syndical du SIEMPK a approuvé les nouveaux statuts en séance du 16 mars 2017. Chaque commune membre du syndicat dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification au maire de la délibération du comité syndical, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents :

- **APPROUVE** la modification des statuts du SIEMPK approuvés par le comité syndical lors de sa séance du 16 mars 2017

Renouvellement du droit de chasse dans les bois communaux

La convention signée avec l'Association Communale de Chasse Agréée arrive à échéance le 26 mai prochain.

Madame le Maire propose de renouveler la convention du droit de chasse pour la période réglementaire de 5 ans, soit jusqu'au 26 mai 2022, de ne pas changer le montant de la redevance annuelle de 90€.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents :

- **RENOUVELLE** la convention du droit de chasse pour la période réglementaire de 5 ans.
- **CONSERVE** le montant de la redevance annuelle de 90€
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférant

Parcelle ZB21 – transfert pour APRR

Dans la continuité de l'acte de transfert par l'ETAT au profit de la commune de BOTANS, il convient maintenant de procéder à la régularisation de l'acte de transfert par la société APRR, de la parcelle ZB 21, au profit de la Commune.

Les règles de compétence concernant la réception des actes administratifs ont été établies de façon très stricte par le code général de la propriété des personnes publiques et le code général des collectivités territoriales. C'est pourquoi il a fallu établir deux actes, le premier, concernant le transfert par l'Etat, ne pouvant être reçu que par le Préfet, et le second, concernant le transfert par la société APRR, ne pouvant être reçu que par le Maire de la Commune de Botans.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le transfert de la parcelle ZB 21 par APRR à la commune de BOTANS, ce transfert de propriété a lieu à titre gratuit.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Régis VASSELET, premier adjoint pour signer l'acte de transfert au nom de la commune (conformément à l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales) comportant la mention de dépôt en Préfecture.
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame Le maire à recevoir cet acte au nom de la commune.

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Suite à divers changements, il s'avère nécessaire de remettre à jour le Plan communal de sauvegarde.

Ayant entendu l'exposé de Madame Séverine HENRY, deuxième adjointe, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les changements du Plan Communal de Sauvegarde

Questions et informations diverses

- Demandes de subventions d'associations extérieures à la commune non accordées:
AFSEP.

Par principe, la Commune privilégie une aide financière uniquement aux associations locales

- Travaux échangeur A36/RN1019:
 - 21 avril 2017 : Réception en mairie du dossier d'étude acoustique.
 - 2 mai 2017 : Réception en mairie du dossier de la phase d'étude des tirs de mine.
 - 4 mai 2017 : Madame Le maire accompagnée de M. Régis VASSELET représente la commune de Botans au Tribunal Administratif au sujet de l'arrêté pris pour interdire les tirs de Mine sur le banc communal.
 - 5 mai 2017 : Rencontre de Madame Le Maire et la Présidente de « Botans Mon Village » avec M. Le Député Michel ZUMKELLER.
 - 9 mai 2017 : Réunion organisée par M. Florian BOUQUET, Président du Conseil du Département pour le fonds d'aide aux communes.
 - 15 mai 2017 : Réunion des communes de Botans et Dorans avec APRR, organisée par M. Florian BOUQUET.
 - 22 mai 2017 : Réunion en mairie de Botans avec APRR.
- RPI
 - 2 mai 2017 : Ouverture du Pôle Périscolaire.
 - 13 mai 2017 : Portes ouvertes du Pôle Périscolaire.
- **Mardi 16 mai 2017 à 17h00** en salle de la mairie : M. Le Député Michel ZUMKELLER vient à la rencontre des habitants.

La séance est levée à 21H45

Fait à BOTANS, le 09 mai 2017

Le premier adjoint
Régis VASSELET

